



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 004/2024  
SÉANCE N° 1 DU 5 FÉVRIER 2024

### TRANSPORTS URBAINS – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TITRE COMBINÉ TUTTI AVEC LA RÉGION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 30 janvier 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 23), Damien Richard, Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris (jusqu'à 19 h 35), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau, Didier Pillon, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 23), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 31), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

#### Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé.

#### Étaient représentés

Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Marie Boigontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Georges Poirier, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux (à partir de 19 h 35), Kamel Ogbi a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Julien Brocail a donné pouvoir à Antoine Caplan, Vincent Paillard a donné pouvoir à Anthony Roullier, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Céline Loiseau et Louis Michel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 février 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

TRANSPORTS URBAINS – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TITRE COMBINÉ TUTTI AVEC LA RÉGION

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L 5216-5,

Vu le code des transports, le titre III du livre II de la première partie du code des transports et les articles L1221-1 et L3111-5,

Vu le règlement financier de la région des Pays de la Loire,

Vu la convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport régional de voyageurs en Pays de la Loire relative à la période 2017-2023 et signée le 22 décembre 2017,

Vu la délibération du Conseil régional approuvant la nouvelle gamme tarifaire régionale,

Vu la délibération n° 119/2018 du conseil communautaire du 22 octobre 2018 validant la convention concernant la tarification TUTTI Combiné avec la région des Pays de La Loire,

Considérant qu'afin de favoriser les déplacements en transports collectifs, la région des Pays de la Loire et Laval Agglomération ont décidé de proposer une offre tarifaire intermodale permettant de voyager à un prix attractif avec un seul titre combiné,

Qu'ainsi, avec la mise en place de la tarification combinée SNCF-réseau urbain « TUTTI Combiné », les abonnés peuvent, avec un seul titre de transport, emprunter le réseau TER (ligne définie) et le réseau urbain de Laval Agglomération (le réseau TUL),

Que la convention de 2018 prendra fin au 28 mars 2024,

Qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention afin que la région et Laval Agglomération puissent continuer à proposer une offre tarifaire intermodale,

Après avis de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la convention concernant la tarification TUTTI combiné, dont le projet est joint en annexe de la délibération.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault